## —HEAD Genève

## Bachelor HES-SO en Arts visuels HEAD – Genève

## **DESCRIPTIF DE MODULE**

Année académique : 2023 - 2024



Domaine	Arts visuels	L
Filière	Bachelor Arts visuels	
Titre du module	Atelier 1	
Type de module	Module d'option – Module obligatoire*	
Code	OA 01.10 (A.AV.334.OA0110.F.14)	
Type de formation	Bachelor	
Crédits ECTS	6 ECTS	
Semestre	Module de niveau B1, organisé de la mi-octobre à la fin du semestre d'automne	
Lieu	HEAD - Genève	
Prérequis	Pas de prérequis	
Langues principales	Français	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module doit permettre à chaque étudiant-e-x-s de tester ses premières hypothèses de travail, de formuler un premier choix d'orientation (option), d'identifier des champs d'investigations, des thématiques pouvant se rapporter à ses centres d'intérêts.  Mise en place de méthodes simples d'expérimentation permettant de valider des hypothèses de travail. Ouverture à de nouvelles pratiques.	
Contenu et formes d'enseignement	Rendez-vous individuels avec l'équipe pédagogique de l'option choisie, permettant un suivi régulier des premières pistes de travail en atelier. Conférences, séminaires et rencontres avec des artistes complètent l'offre des enseignements théoriques et pratiques. Les cours/séminaires organisés par l'option sont des moments collectifs et obligatoires.  Les étudiant-e-x-s participent à un processus collectif d'échange d'information et de partage d'expérience. lels s'engagent à travailler, dans la mesure du possible, dans les espaces d'atelier dans l'école et sont encouragés à adopter rapidement une démarche responsable dans l'élaboration de leurs études et de leurs recherches personnelles.  Formes: - travail pratique en atelier - entretiens collectifs et individuels - séminaires et workshops.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduit enseignements font partie des éléments évalués. Les absences 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des trorthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise présentations orales, qualité professionnelle des photographies, être un élément déterminant de l'évaluation.  Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applica réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est des la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est des la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est des la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est des la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est de la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est de la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est de la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est de la mise présentation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est de la mise présentation de son travail ou projet.	é et la participation aux non justifiées ne peuvent excéder ravaux rendus (correction e en page, structuration des impression, maquettes, etc.) peut tifs ou logiciels utilisés pour la
	x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.  Lorsque l'évaluation a lieu sous forme de jury, celui-ci est compo et éventuellement d'un-e-x ou plusieurs invité-e-x-s extérieur-e-x assistant-e-x-s peuvent également participer à l'évaluation. Les édirection de l'enseignant-e-x responsable du module.  Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ECTS sont attribués ou refusés en bloc.	-s à l'option. Un-e-x ou des évaluations sont placées sous la
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffis d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un mo supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'ensei délai de six à sept semaines après le début du semestre suivant remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module crédits sont alloués.  Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenu que possible.	deste travail complémentaire ou gnant-e-x concerné-e-x dans un . Lorsque les résultats de la et l'équipe pédagogique, les

Enseignant-e-x-s	L'équipe pédagogique de l'option choisie
Responsable-s du module	Ambroise Tièche et lae responsable de l'option choisie
Descriptif validé le	06.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

<sup>\*</sup> Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.